

**COMMUNE LES BORDES-SUR-ARIZE**

Séance du vendredi 20 mars 2026 - Délibération N° DEL_2026_013

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Jérôme PEREIRA-SANTERRE.

Présents : PEREIRA-SANTERRE Jérôme, POUILLET Marie-Ange, DENOY Steeve, VIVIÉS Isabelle, De SAINT BLANQUAT Gilles, KOSMINSKY Serge, GOUDET Maximilien, JUZDZEWSKI Marie, MERIC Michel, LATRILLE Anne-Claire, EHRET Charlène

Représentés :

Absents et Excusés :

Secrétaire de Séance: Isabelle VIVIÉS

Objet : NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 11 membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, pour 10 votes pour et 1 abstention,

- Décide la création de 3 postes d'adjoints.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Jérôme PEREIRA-SANTERRE
Président de séance

Isabelle VIVIÉS
Secrétaire de séance